



Bulletin Municipal Officiel

N° 171

OCTOBRE 2015

Actes administratifs
Arrêtés du Maire

Sommaire

Direction de la proximité	2
Direction générale du développement urbain.....	6
Permis de démolir.....	6
Permis de construire	7
Déclarations préalables.....	8
Autorisations préalables	10
Service sécurité civile urbaine.....	11
Direction de la commande publique	13

Direction de la proximité

Arrêté n° C-2015P023 du 28 avril 2015
Modification du stationnement rue Paul Verlaine
L'arrêt et le stationnement sont interdits 3 rue Paul Verlaine, sur 5 places, et réservé aux véhicules d'autopartage Bluely. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P025 du 28 avril 2015
Modification du stationnement cours de la République
L'arrêt et le stationnement sont interdits 3 cours de la République, sur 5 places, et réservé aux véhicules d'autopartage Bluely. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P026 du 28 avril 2015
Modification du stationnement rue Roger Lenoir
L'arrêt et le stationnement sont interdits en face du n° 17 rue Roger Lenoir, sur 5 places et réservé aux véhicules d'autopartage Bluely. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P027 du 28 avril 2015
Modification du stationnement rue Jean-Baptiste Clément
L'arrêt et le stationnement sont interdits en face du n° 4 rue Jean-Baptiste Clément, sur 5 places, et réservé aux véhicules d'autopartage Bluely. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P028 du 28 avril 2015
Modification du stationnement avenue Général Leclerc
L'arrêt et le stationnement sont interdits 21 avenue Général Leclerc, sur 5 places, et réservé aux véhicules d'autopartage Bluely. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P029 du 23 avril 2015
Modification du stationnement rue Jean-Claude Vivant
L'arrêt et le stationnement sont interdits 5 rue Jean-Claude Vivant, sur 1 place, et réservé à une zone pour personne à mobilité réduite. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P031 du 28 avril 2015
Modification du stationnement rue d'Alsace
Le stationnement est interdit sur 15 mètres en face des n°s 4/6 rue d'Alsace et réservé à une zone de livraison. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi, de 7 heures à 19 heures. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2014P032 du 23 avril 2015
Modification du stationnement rue Songieu
Le stationnement est interdit sur 15 mètres au droit du n° 18 B / 20 rue Songieu et réservé à une zone de livraison . Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi, de 7 heures à 19 heures. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P033 du 26 mai 2015
Modification du stationnement rue de Venise
L'arrêt et le stationnement sont interdits 15 rue de Venise et réservé à une zone pour personne à mobilité réduite. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P036 du 26 mai 2015
Modification du stationnement rue Gervais Bussière
L'arrêt et le stationnement sont interdits face au 61 rue Gervais Bussière et réservé à une zone pour personnes à mobilité réduite. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0046 du 20 mai 2015
Modification du stationnement impasse Yvonne
Le stationnement est interdit des deux côtés du n° 33 jusqu'à la rue Alexis Perroncel. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P020 du 26 mai 2015
Modification du stationnement rue Dedieu
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé, rue Dedieu, côté Nord, à 35 mètres depuis l'intersection avec la rue Hippolyte Kahn. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P019 du 26 mai 2015
Modification du stationnement rue Hippolyte Kahn
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé, 40 rue Hippolyte Kahn. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P018 du 26 mai 2015
Modification du stationnement rue Magenta
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé 37 rue Magenta. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P017 du 26 mai 2015
Modification du stationnement rue Paul Lafargue
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé, 14 rue Paul Lafargue. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P034 du 1er juin 2015
Modification du stationnement rue de France
Les taxis transportant des personnes à mobilité réduite ont un emplacement réservé, 28 rue de France, devant la cité René Pellet. Ces dispositions sont applicables du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P035 du 1er juin 2015
Modification du stationnement place Rivière
Le stationnement est interdit sur 15 mètres de la rue Georges Méliès jusqu'à l'allée Julien Duvivier, côté Nord en dehors des places PMR et réservé aux cars de tourisme. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0044 du 3 juin 2015
Modification du stationnement rue d'Inkermann
L'arrêt et le stationnement sont interdits sur 15 mètres au droit du n° 27 et réservé à une zone de livraison. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0051 du 17 août 2015
Modification du stationnement rue du Professeur Emile Bouvier
L'arrêt et le stationnement sont interdits au droit du n° 3, sur 15 mètres et réservé à une zone de livraison. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0045 du 17 août 2015
Modification du stationnement rue Monge
L'arrêt et le stationnement sont interdits en face du n° 19 et réservé à une zone de livraison. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0052 du 2 septembre 2015
Modification du stationnement rue Louis Becker
Le stationnement est interdit au droit et en face du 101 jusqu'au cours de la République. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0054 du 7 septembre 2015
Modification du stationnement du boulevard Laurent Bonneval intérieur
L'arrêt et le stationnement sont interdits au droit et en face du transbordeur, sur 50 mètres. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0074 du 11 septembre 2015
Modification du stationnement rue Jules Vallès
Le stationnement est interdit sur 30 mètres au droit du n° 15. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0073 du 18 septembre 2015
Modification du stationnement rue Jules Vallès
L'arrêt et le stationnement sont interdits du 14 au 16 rue Jules Vallès et réservé au zone pour personne à mobilité réduite. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0091 du 2 septembre 2015
Modification du stationnement avenue Condorcet
A partir du 05/10/2015, le stationnement bilatéral permanent de tous les véhicules est autorisé avenue Condorcet, de la rue Mozart jusqu'à l'avenue Piaton, aux emplacements prévus à cet effet de 9h00 à 19h00, tous les jours sauf le dimanche, les jours fériés et le mois d'août. Le stationnement est limité à 2h30 et est soumis au paiement de la redevance correspondante. Le paiement s'effectue au moyen d'horodateurs ou de dispositifs dématérialisés. En cas de paiement au moyen des horodateurs, le ticket délivré est apposé par les automobilistes derrière le pare-brise de manière à être visible et lisible de l'extérieur du véhicule. Une tarification et une durée spécifiques sont applicables pour le stationnement résidentiel, selon les modalités définies lors de la délibération municipale visée ci-dessus. Les conducteurs titulaires de la carte de grand invalide civil ou de grand invalide de guerre sont exonérés du paiement de la redevance. Le macaron GIC-GIG sera apposé derrière le pare-brise de manière à être visible et lisible de l'extérieur du véhicule. Tout stationnement d'un véhicule ne respectant pas les dispositions de durée et de paiement prévus à l'alinéa précédent sera considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route. Le stationnement de tous véhicules est interdit en dehors des emplacements matérialisés dans l'ensemble des voies situées en zone payante.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0055 du 16 octobre 2015
Modification du stationnement rue de la Sainte Famille
Le stationnement est interdit sur 10 mètres au droit de l'Eglise. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0083 du 16 octobre 2015
Modification du stationnement avenue Albert Einstein
L'arrêt et le stationnement sont interdits 51 avenue Albert Einstein et réservé à une zone pour personnes à mobilité réduite. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0105 du 16 octobre 2014
Modification du stationnement rue Alexis Perroncel
Le stationnement est interdit sur 15 mètres de la rue Descartes jusqu'au n° 26, du côté pair. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0108 du 16 octobre 2015
Modification du stationnement place de la Paix
L'arrêt et le stationnement sont interdits sur la place en face du n° 4, sur deux places et réservé aux zones pour personnes à mobilité réduite. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0109 du 16 octobre 2015
Modification du stationnement rue du Docteur Pierre-Fleury Papillon
Le stationnement est interdit sur 10 mètres à partir de la rue des Mûriers en direction du cours du Docteur Damidot, côté pair. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0039 du 16 octobre 2015
Modification du stationnement rue Alexandre Boutin
L'arrêt et le stationnement sont interdits sur 1 place à partir du cours Emile Zola, côté pair et réservé à une zone pour personne à mobilité réduite. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0107 du 7 octobre 2015
Modification du stationnement rue Louis Braille
L'arrêt et le stationnement sont interdits sur 5 mètres au droit du n° 4 et réservé à une zone de livraison. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi, de 7 heures à 19 heures. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0050 du 20 octobre 2015 et 28 septembre 2015

Modification du stationnement et de la circulation allée Léon Meiss
La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits à l'exclusion des véhicules de secours et des véhicules de services publics. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme et Pierre Abadie
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0117 du 28 octobre 2015

Modification du stationnement rue Roger Lenoir
L'arrêt et le stationnement sont interdits de 7h00 à 19h00 du lundi au samedi en face du 19 au 21 rue Roger Lenoir, sur 15 mètres et réservé à une zone de livraison. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0082 du 28 octobre 2015

Modification du stationnement rue Raoul Durand
Le stationnement est interdit sur 10 mètres, 4 rue Raoul Durand et réservé à une zone deux roues. Cet emplacement sera réservé aux permissionnaires de l'AODP n° 2014/557. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2015P0038 du 28 octobre 2015
Modification du stationnement rue Berthelot
Le stationnement est interdit rue Berthelot, du 17 jusqu'à la rue Léon Blum, des deux côtés. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,
chargé des déplacements urbains et de la voirie

Direction générale du développement urbain

Permis de démolir

PD 69 266 15 0012 accordé le 2 octobre 2015
S.E.R.L.

Un PD a été accordé à la S.E.R.L. pour la démolition de constructions existantes au 104 rue F. de Préssensé

Le maire

PD 69 266 15 0011 accordé tacitement le 30 septembre 2015
S.E.R.L.

Un PD a été accordé tacitement à la S.E.R.L. pour la démolition de constructions existantes au 108 rue F. de Préssensé

Le maire

PD 69 266 15 0010 accordé tacitement le 5 octobre 2015

ALSTOM GRID SAS

Un PD a été accordé tacitement à ALSTOM GRID SAS pour la démolition de constructions existantes au 130 rue L. Blum/rue de Cyprian

Le maire

PD 69 266 15 0013 accordé le 22 octobre 2015
SCCV 40 RUE FLACHET

Un PD a été accordé à SCCV 40 RUE FLACHET pour la démolition de constructions existantes au 40 rue Flachet

Le maire

Permis de construire

PC 69 266 15 0036 accordé le 29 septembre 2015
BOUYGUES IMMOBILIER Sa
Un permis de construire a été accordé à
BOUYGUES IMMOBILIER Sa pour la démolition
de constructions existantes et la construction de 3
bâtiments comprenant 59 logements dont 10
logements sociaux ainsi que la réalisation de 64
places de stationnement en sous-sol au 4-6 rue A.
Primat/31-33 avenue Leclerc

Le maire

PC 69 266 14 0082 M01 accordé le 2 octobre 2015
ADAMIA Sarl
Un PC modificatif a été accordé à ADAMIA Sarl
pour la transformation d'un immeuble de bureaux
en 21 logements et la création de 14 places de
stationnement en sous-sol ainsi que l'acquisition de
7 places supplémentaires sur un ténement voisin au
80 rue d'Alsace

Le maire

PC 69 266 12 0106 M03 accordé le 2 octobre 2015
SAS PURE HABITAT
Un PC modificatif a été accordé à SAS PURE
HABITAT pour la construction d'un bâtiment
comprenant 21 logements et la réalisation de 21
places de stationnement en sous-sol au 47-49 rue P.
Lafargue

Le maire

PC 69 266 15 0059 accordé le 2 octobre 2015
ALSTOM GRID Sas
Un permis de construire a été accordé à ALSTOM
GRID Sas pour la construction d'un bâtiment
comprenant des halls d'essais et de montage de
prototypes au 130 rue L. Blum

Le maire

PC 69 266 11 0018 M01 accordé le 2 octobre 2015
GRAND LYON HABITAT oph
Un PC modificatif a été accordé à GRAND LYON
HABITAT oph pour la construction d'une
résidence relais jeunes de 140 chambres et la
réalisation de 58 places de stationnement dont 46 en
sous-sol au 85 rue du docteur Frappaz

Le maire

PC 69 266 11 0133 M03 accordé le 2 octobre 2015
SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION 5
Un PC modificatif a été accordé à SNC
KAUFMAN & BROAD PROMOTION 5 pour la
démolition de locaux désaffectés et la construction
d'un bâtiment comprenant 38 logements dont 10
logements sociaux ainsi que la réalisation de 50
places de stationnement en sous-sol dont 10 places
doubles au 44 avenue P. Krüger

Le maire

PC 69 266 14 0078 M01 accordé le 2 octobre 2015
SCI VILLEURBANNE VOILLOT
Un PC modificatif a été accordé à SCI
VILLEURBANNE VOILLOT pour la démolition
de locaux désaffectés et la construction de 4
bâtiments comprenant 120 logements ainsi que la
réalisation de 122 places de stationnement en sous-
sol au 159 rue J. Voillot

Le maire

PC 69 266 15 0049 accordé le 9 octobre 2015
Snc GALDOR
Un permis de construire a été accordé à Snc
GALDOR pour la construction d'un immeuble de
bureaux et la réalisation de 102 places de
stationnement en sous-sol au 11 rue Bonnet

Le maire

PC 69 266 15 0061 accordé le 9 octobre 2015
M. ALDEGUER Julien
Un permis de construire a été accordé à M.
ALDEGUER Julien pour la démolition de
constructions annexes existantes et l'extension
d'une maison individuelle au 248 rue F. de
Préssensé

Le maire

PC 69 266 14 0010 bis accordé le 16 octobre 2015
SLC Sa
Un rectificatif de permis de construire a été accordé
à SLC Sa pour la démolition de locaux désaffectés et
la construction d'un ensemble immobilier
comprenant 122 logements dont 31 logements
sociaux et la réalisation de 124 places de
stationnement en sous-sol au 37-39 rue de la
Viabert/49-51 rue d'Inkerman/80-84 rue des
Charmettes

Le maire

PC 69 266 15 0055 accordé le 16 octobre 2015
AKERYS PROMOTION SAS
Un permis de construire a été accordé à AKERYS
PROMOTION SAS pour la démolition de
constructions existantes et la construction d'un
bâtiment comprenant 26 logements ainsi que la
réalisation de 26 places de stationnement en sous-
sol au 289 route de Genas

Le maire

PC 69 266 15 0071 accordé le 21 octobre 2015
ALSTOM GRID Sas
Un permis de construire a été accordé à ALSTOM
GRID Sas pour la construction d'un bâtiment
comprenant une zone pour des essais d'appareils et
une autre zone pour les activités d'étalonnage et de
maintenance au 130 rue L. Blum

Le maire

PC 69 266 15 0072 accordé le 22 octobre 2015
ALSTOM GRID Sas
Un permis de construire a été accordé à ALSTOM
GRID Sas pour la reconstruction des box hors flux
– BHF –et d’une station 900 KV précédemment
situés dans le bâtiment 200 au 130 rue L. Blum
Le maire

PC 69 266 12 0106 T04 accordé le 22 octobre 2015
SCCV LES JARDINS DE PAUL
Un transfert de PC a été accordé à la SCCV LES
JARDINS DE PAUL pour la construction d’un
bâtiment comprenant 21 logements et la réalisation
de 21 places de stationnement en sous-sol au 47-49
rue P. Lafargue
Le maire

PC 69 266 15 0073 accordé le 22 octobre 2015
SAS COMPAGNIE DE VILLEURBANNE
Un permis de construire a été accordé à SAS
COMPAGNIE DE VILLEURBANNE pour
l’extension et l’aménagement d’un bâtiment de
bureaux au 41 rue Colin
Le maire

PC 69 266 14 0051 M01 accordé le 21 octobre 2015
BOUYGUES IMMOBILIER Sa
Un PC modificatif a été accordé à BOUYGUES
IMMOBILIER Sa pour la construction de 5
bâtiments comprenant 130 logements et
l’aménagement d’un local pour équipement public
au rez-de-chaussée du bâtiment 1 ainsi que la
réalisation de 156 places de stationnement en sous-
sol ZAC des Maisons Neuves – îlot A/1 rue
F. Mistral
Le maire

Déclarations préalables

DP 69 266 15 00314 accordée le 02 octobre 2015
Monsieur Lam Anh NGUYEN
Une DP a été accordée à monsieur Lam Anh
NGUYEN pour l’isolation par l’extérieur et le
ravalement de façades au 5 allée de l’Enfance
Le maire

DP 69 266 15 00320 accordée le 02 octobre 2015
Sas FADJI Centre de Beauté-Coiffure – Madame
Afiwoa AMETEPE
Une DP a été accordée à la Sas FADJI pour le
ravalement de la devanture commerciale au
1 rue Alexandre Boutin
Le maire

DP 069 266 15 00250 accordée tacitement le 08
octobre 2015
Sarl Foncière Chomette – Monsieur Fabien
Chomette
Une DP a été accordée à la Sarl Foncière Chomette
pour le changement de destination d’un local
commercial en un logement au 1 boulevard Honoré
de Balzac
Le maire

DP 069 266 15 00305 accordée le 08 octobre 2015
Sas LOXAM – Monsieur Pascal SEGOT
Une DP a été accordée à la Sas LOXAM pour la
création d’une porte en façade sud au
199 route de Genas
Le maire

DP 069 266 15 00324 accordée le 09 octobre 2015
Monsieur BOURDON
Une DP a été accordée à monsieur BOURDON
pour la pose d’un générateur photovoltaïque en
toiture au 7 rue Basile
Le maire

DP 069 266 15 00325 accordée le 09 octobre 2015
Grand Lyon La Métropole – Monsieur COLLOMB,
président
Une DP a été accordée à Grand Lyon la Métropole
pour le remplacement d’une porte métallique par un
rideau PVC à enroulement et création d’une porte
au 1 bis rue de la Ligne de l’Est
Le maire

DP 069 266 15 00328 accordée le 12 octobre 2015
Sas EMC Cabinet Bazin – Monsieur Jean-Philippe
BROCHET
Une DP a été accordée à la sas EMC Cabinet Bazin
pour le ravalement de façades au 53 rue Dedieu
Le maire

DP 069 266 15 00329 accordée le 12 octobre 2015
Monsieur David BERNARDON
Une DP a été accordée à monsieur David
BERNARDON pour la rénovation du garage, la
modification des menuiseries et du bardage bois au
9 rue de l’Espoir
Le maire

DP 069 266 15 00317 accordée le 12 octobre 2015
Erteco France chez Carrefour Proximité –
Monsieur Bruno MORATINOS
Une DP a été accordée à Erteco France chez
Carrefour Proximité pour la remise en peinture des
châssis et le réaménagement intérieur au 185 rue
Jean Voillot
Le maire

DP 069 266 15 0068 accordée tacitement le 12 octobre 2015
INEO Sa – Monsieur Emeric FAUGERE
Une DP a été accordée tacitement à INEO Sa pour une division parcellaire au 39 rue de la Soie
Le maire

DP 069 266 15 00312 accordée le 15 octobre 2015
Leader Price Expansion – Monsieur José SANTOS
Une DP a été accordée à Leader Price Expansion pour la création d'ouvertures en façades et le ravalement de façades au 91 cours Emile Zola
Le maire

DP 069 66 15 00313 accordée le 15 octobre 2015
Ville de Villeurbanne
Une DP a été accordée à la Ville de Villeurbanne pour une division parcellaire au 104 rue Francis de Pressensé
Le maire

DP 069 66 15 00315 accordée le 15 octobre 2015
Sas Entreprise MOSNIER – Monsieur Pierre DELESCLUSE
Une DP a été accordée à l'entreprise MOSNIER pour le ravalement de façades au 17 rue Alexis Perroncel
Le maire

DP 069 266 15 00318 refusée le 15 octobre 2015
Madame Irène RANSON
Une DP a été refusée à madame Irène RANSON pour l'installation d'une véranda au 10 rue Sabine Zlatin
Le maire

DP 069 266 15 00319 accordée le 15 octobre 2015
GUILLAUME Coiffure – Monsieur Guillaume ROGNARD
Une DP a été accordée à GUILLAUME Coiffure pour la modification de la vitrine et le ravalement de la devanture commerciale au 236 rue du 4 Août 1789
Le maire

DP 069 66 15 00275 accordée le 19 octobre 2015
Madame Farah SALAH
Une DP a été accordée à madame Farah SALAH pour la modification de la vitrine et la mise en place d'une gaine de cheminée au 99 avenue Roger Salengro
Le maire

DP 069 266 15 00309 accordée le 21 octobre 2015
Monsieur Bruno BUSSCHAERT
Une DP a été accordée à monsieur Bruno BUSSCHAERT pour le changement de destination d'un local à usage de bureau en un logement au 10 rue Jean Bourgey
Le maire

DP 069 266 15 00310 accordée le 21 octobre 2015
Sarl ZZ POSTE – Monsieur Nicolas GURALI
Une DP a été accordée à la Sarl ZZ Poste pour la modification de la vitrine et le réaménagement intérieur au 40 avenue Henri Barbusse
Le maire

DP 069 266 15 00311 accordée le 21 octobre 2015
Monsieur Thierry EBERLIN
Une DP a été accordée à monsieur Thierry EBERLIN pour la pose d'une fenêtre de toit au 129 rue Dedieu
Le maire

DP 069 66 15 00322 refusée le 21 octobre 2015
OPAC du Rhône – Monsieur Bernard PRADE
Une DP a été refusée à l'OPAC du Rhône pour la rénovation des façades et de la toiture, le remplacement des menuiseries et la rénovation des logements à l'angle de la rue Alexandre Boutin et de la rue Germain (Lyon 6ème)
Le maire

DP 069 266 15 00323 accordée le 21 octobre 2015
Monsieur Frédéric FRANCOIS
Une DP a été accordée à monsieur Frédéric FRANCOIS pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture au 10 rue Viret
Le maire

DP 069 266 15 00327 refusée le 26 octobre 2015
Monsieur Marc GAILLET
Une DP a été refusée à monsieur Marc GAILLET pour l'aménagement de combles, la réfection de la toiture et des menuiseries et la pose de fenêtres de toit au 26 rue Paul Lafargue
Le maire

DP 069 66 15 00330 accordée le 26 octobre 2015
Monsieur Benedetto DI ADAMO
Une DP a été accordée à monsieur Benedetto DI ADAMO pour la création d'une terrasse, d'une ouverture en façade sud et la modification de la clôture en limite de propriété Est au 1 rue Denis Papin
Le maire

DP 069 66 15 00335 accordée le 27 octobre 2015
Monsieur Pierre TRONCHON
Une DP a été accordée à monsieur Pierre TRONCHON pour le ravalement de façades au 69 rue du 8 Mai 1945
Le maire

DP 069 266 15 00336 refusée le 27 octobre 2015
Monsieur Guy DEBARD
Une DP a été refusée à monsieur Guy DEBARD
pour le changement d'une partie des vitres et des
menuiseries par des menuiseries en PVC blanc au
22 rue Marguerite
Le maire

DP 069 266 15 00338 accordée le 27 octobre 2015
Sa SLITEC – Monsieur Martial FITOUCHI
Une DP a été accordée à la Sa SLITEC pour le
ravalement de façades au 29 rue Greuze
Le maire

DP 069 266 15 00339 accordée le 27 octobre 2015
Madame Nicola GERMAIN
Une DP a été accordée à madame Nicola
GERMAIN pour le changement de la porte
d'entrée au 30 bis rue Flachet
Le maire

Autorisations préalables

AP 069 266 15 00075 accordée le 23 septembre
2015
EFR France – Monsieur RAGUIN Bruno
Une AP a été accordée à EFR France pour
l'installation de deux enseignes parallèles
lumineuses, d'une enseigne perpendiculaire
lumineuse, d'un totem lumineux double face et de
vitrophanies au 87-89 boulevard de la Bataille de
Stalingrad
Le maire

AP 069 266 15 00063 accordée le 23 septembre
2015
« 22 » Sas HB – Madame ALISIO Corinne
Une AP a été accordée 3223 Sas HB pour
l'installation d'une enseigne perpendiculaire au
22 avenue Henri Barbusse
Le maire

AP 69 266 15 00077 accordée le 07 octobre 2015
Sasu Delastre et Associés – Monsieur Michaël
REBOH
Une AP a été accordée à la Sasu Delastre et
Associés pour l'installation d'une enseigne parallèle
lumineuse et d'une enseigne perpendiculaire au 44
place Jules Grandclément
Le maire

AP 069 266 15 00081 accordée le 07 octobre 2015
ERTECO France chez Carrefour Proximité – M.
Bruno MORATINOS
Une AP a été accordée à ERTECO France pour
l'installation d'une enseigne parallèle lumineuse,
d'une enseigne parallèle, de vitrophanies et d'un
totem scellé au sol au 185 rue Jean Voillot
Le maire

AP 069 266 15 00084 accordée le 07 octobre 2015
ERTECO France chez Carrefour Proximité – M.
Bruno MORATINOS
Une AP a été accordée à ERTECO France pour
l'installation d'une enseigne parallèle lumineuse,
d'un logo et une enseigne perpendiculaire lumineuse
au 13 rue Bellecombe
Le maire

AP 069 266 15 00085 accordée le 07 octobre 2015
ERTECO France chez Carrefour Proximité – M.
Bruno MORATINOS
Une AP a été accordée à ERTECO France pour
l'installation de deux enseignes parallèles
lumineuses, d'une enseigne parallèle, d'un logo et de
vitrophanies au 91 rue Hippolyte Kahn
Le maire

AP 069 266 15 00079 accordée le 21 octobre 2015
BOUYGUES Telecom – Monsieur Nabil AZOUZI
Une AP a été accordée à Bougues Telecom pour
l'installation de deux enseignes parallèles lumineuses
au 10 avenue Henri Barbusse
Le maire

AP 069 266 15 00080 accordée le 21 octobre 2015
LEADER Price – Monsieur José SANTOS
Une AP a été accordée à Leader Price pour
l'installation de deux logos lumineux et d'une
enseigne lumineuse en façades et de 2 logos
lumineux et d'une enseigne parallèle lumineuse sur
le portique d'entrée au 291 cours Emile Zola
Le maire

AP 069 266 15 00086 accordée le 21 octobre 2015
Monsieur Eddy BENGHANEM
Une AP a été accordée à monsieur Eddy
BENGHANEM pour l'installation de 5 enseignes
parallèles et une enseigne sur stor banne au 69 bis
route de Genas
Le maire

AP 069 266 15 00087 accordée le 26 octobre 2015
Monsieur Hazem BENCHEIKH HASSEN
Une AP a été accordée à monsieur Hazem
BENCHEIKH HASSEN pour l'installation de
deux enseignes parallèles lumineuses et une
enseigne perpendiculaire au 54 rue Gabriel Péri
Le maire

Service sécurité civile urbaine

Arrêté n° A-098/15 du 05 octobre 2015
Arrêté d'ouverture d'une manifestation
exceptionnelle « salon Forum Rencontres-
Entreprise Personnes Handicapées »
Centre de Congrès « Espace Tête d'Or »
Sis 103 boulevard de la bataille de Stalingrad à
Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° A-103/15 du 09 octobre 2015
Arrêté d'ouverture d'une manifestation
exceptionnelle « salon Mineralyon »
Centre de Congrès « Espace Tête d'Or »
Sis 103 boulevard de la bataille de Stalingrad à
Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 104/15 autorisation de travaux
69 266 15 0077 du 09 octobre 2015
INSA-Bât 601 les Humanités
Sis 1 rue des Humanités à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 105/15 autorisation de travaux
69 266 15 0077 du 09 octobre 2015
INSA-Bât 302/303 hall de la mécanique
Sis 27 rue de la Chapelle à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 106/15 autorisation de travaux
69 266 15 0079 du 09 octobre 2015
INSA-Bât 304/305/306 Coulomb Eiffel
Sis 27 rue de la Chapelle à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 107/15 autorisation de travaux
69 266 15 0080 du 09 octobre 2015
INSA-Bât 401/403 Léonard de Vinci
Sis 21 rue Jean Capelle à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 108/15 autorisation de travaux
69 266 15 0081 du 09 octobre 2015
INSA-Bât 404 Sadi Carnot
Sis 7/9 rue de la physique à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 109/15 autorisation de travaux
69 266 15 0082 du 09 octobre 2015
INSA-Bât 406 Louis Pasteur
Sis rue de la physique à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 110/15 autorisation de travaux
69 266 15 0083 du 09 octobre 2015
INSA-Bât 504 Ferrié
Sis 8 rue de la physique à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 111/15 autorisation de travaux
69 266 15 0084 du 09 octobre 2015
INSA-Bât 601 les Humanités
Sis 1 rue des Humanités à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 112/15 du 12 octobre 2015
Arrêté de fermeture d'un établissement recevant du
public
Eglise Notre Dame de l'Espérance
Sis 229 rue Francis de Pressensé à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 113/15 du 12 octobre 2015
Arrêté de fermeture d'un établissement recevant du
public
Centre culturel Marelle II
Sis 77 rue Magenta à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° A-114/15 du 15 octobre 2015
Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire
d'un chapiteau du 16 au 18 octobre 2015
« manifestation sur place ou à emporter »
Sis avenue Aristide Briand à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 115/15 autorisation de travaux
69 266 15 0089 du 19 octobre 2015
CNEG
Sis 59 rue Marcel Cerdan à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 116/15 autorisation de travaux
69 266 15 0094 du 19 octobre 2015
UCBL1-bâtiment IUT B
Sis 17 rue de France à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 118/15 autorisation de travaux
69 266 15 0110 du 22 octobre 2015
IAC
Sis 9 rue du docteur Dolard à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 119/15 autorisation de travaux
69 266 15 0106 du 22 octobre 2015
Collège Jean Jaurès
Sis 54 rue Jean Jaurès à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Direction de la commande publique

Numéro de marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
5375	Groupe scolaire Louis Pasteur – construction d'un jardin d'enfants, extension du restaurant scolaire, mise en accessibilité du groupe scolaire. Lot 12 : CARRELAGES / FAÏENCES	CARRELAGES BERRY SAS	23 332,77	02/10/15
5391	Acquisition d'un véhicule neuf polybenne 3,5 tonnes nécessaire au fonctionnement des services municipaux	RENAULT TRUCKS GRAND LYON	34 220,42	05/10/15
5412	Maintenance des matériels et équipements de la cuisine centrale et des équipements petite enfance de la Ville de Villeurbanne – lot 1 : Maintenance des matériels de cuisine	QUALICEA	Mini : 4 000,00 Maxi : 18 000,00	08/10/15
5413	Maintenance des matériels et équipements de la cuisine centrale et des équipements petite enfance de la Ville de Villeurbanne – lot 2: Maintenance des matériels de conditionnement	RESCASET	Mini : 5 000,00 Maxi : 25 000,00	08/10/15
5414	Maintenance des matériels et équipements de la cuisine centrale et des équipements petite enfance de la Ville de Villeurbanne – lot 3 : Maintenance des installations frigorifiques et climatiques	MG CUISINES	Mini : 4 000,00 Maxi : 15 000,00	08/10/15
5415	Maintenance des matériels et équipements de la cuisine centrale et des équipements petite enfance de la Ville de Villeurbanne – lot 4 : Dégraissage et entretien des circuits d'extraction des hottes de cuisine	DOMBES HOTTES	Mini : 3 500,00 Maxi : 12 000,00	08/10/15
5416	Maintenance des matériels et équipements de la cuisine centrale et des équipements petite enfance de la Ville de Villeurbanne – lot 5 : Maintenance curative des matériels de cuisine des équipements petite enfance	MG CUISINES	Mini : 1 000,00 Maxi : 10 000,00	08/10/15
5417	Réfection d'allées, travaux de végétalisation verticale et mise aux normes PMR des bornes fontaines dans les cimetières de Villeurbanne	RHONE JARDIN SERVICES	Tranche ferme: 39 456,79 Tranche conditionnelle I : 34 033,11 Tranche conditionnelle II : 17 467,72	02/10/15
5426	Approvisionnement en vrac de granulés bois pour la chaufferie du centre de plein air de Chamagnieu	VERT DESHY SAS	Montant maximum: 80 000,00	05/10/15

Numéro de marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
5448	Contrat de prestation entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire année 2015 - 2016 - Activité : danse	L'ASSOCIATION "A PETITS PAS"	450,00	02/10/15
5471	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2015-2016	RHÔNE SPORTIF OMNISPORTS	4 950,00	26/09/15
5472	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2015-2016 - Lutte	ASSOCIATION SPORTIVE VILLEURBANAIS E D'EVEIL LYONNAIS OMNISPORTS	2 475,00	28/09/15
5473	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2015-2016 -Tennis	AMICALE SCOLAIRE LAIQUE DES GRATTE-CIEL	1 575,00	28/09/15
5474	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2015-2016 - Basket ball	AMICALE LAIQUE ANTONIN PERRIN	1 237,50	29/09/15
5481	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2015-2016- Ma ville, mon quartier, ma terre et moi	E Graine Lyon	2 640,00	10/10/15
5483	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - année 2015-2016- Le monde dans mon assiette	ARTISAN DU MONDE	1 237,50	16/10/15
5487	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire- année 2015-2016 - Gymnastique	JEUNE France DE VILLEURBANNE GYMNASTIQUE	7 128,00	10/10/15
5490	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire- année 2015-2016 - Art martiaux	JUDO CLUB LYON VILLEURBANNE	675,00	10/10/15
5493	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire- année 2015-2016 - Autour du vélo	OBJECTIF VELO ANIMATION	5 597,76	19/10/15
5501	Contrat de résidence artistique	LA COMPAGNIE ZEOTROPE	24 000,00	15/10/15